

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 8 DECEMBRE 2022**

**PRISE EN CHARGE DE DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES  
RELATIONS D'AMITIE AVEC DES VILLES ETRANGERES**

oOo

**RAPPORT**

Dans le cadre des relations d'amitié qu'elle entretient avec ses villes jumelles, la Ville d'Antony organise, ou contribue à l'organisation des déplacements et à l'accueil des délégations étrangères. A ce titre, elle est amenée à prendre en charge certains frais relatifs au transport ou à l'accueil de personnes participant aux activités de jumelage.

Un nouveau projet rentre dans ce cadre :

Suite à l'invitation du Maire de la ville tchèque d'Olomouc, Monsieur Zbanek, une délégation antonienne va se rendre en République Tchèque du 17 au 19 décembre 2022. La ville d'Antony se propose de prendre en charge les frais de transport de cette délégation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la prise en charge de ces frais de voyage.



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 08 Décembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 02 Décembre 2022 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 38 présents à cette séance.

**PRESENTS** : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, M. COLIN, Mme SANSY, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ZAMBARDJOUDI, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme EL MEZOUE, Mme HUARD, M. PARISIS, Mme REMY-LARGEAU, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, Mme LAJEUNIE, M. HOBEIKA, Mme SALL, M. COURDESSES, M. EDOUARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

Mme ROLLAND	à M MEDAN	M. HUBERT	à Mme SANSY
Mme SCHLIENGER	à M. SENANT	Mme MACIEIRA-DUMOULIN	à M. COLIN
Mme ENAME	à M BEN ABDALLAH	M. GOULETTE	à Mme VERET
M. FOYER	à Mme LEMMET	Mme AUBERT	à M. VOULDOUKIS
M. BENSABAT	à Mme RAFIK	Mme GODEFROY	à M. COURDESSES
Mme DESBOIS	à M. MONGARDIEN		

Mme. GALLI est désignée comme secrétaire.

**La présente délibération a été adoptée par :**

44 voix POUR  
voix CONTRE  
05 voix ABSTENTION  
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET : PRISE EN CHARGE DE DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS DE JUMELAGE AVEC DES VILLES ETRANGERES**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que la Ville d'Antony entretient depuis de longues années, des relations d'amitié avec les Villes Etrangères ;

CONSIDERANT qu'afin de permettre le développement des échanges avec les villes concernées, il a été créé par délibération, en date du 29 Juin 2000, une commission extra-municipale à cet effet ;

CONSIDERANT, par ailleurs, que dans le cadre de ces relations d'amitié, la ville est amenée à prendre en charge certaines dépenses relatives au transport ou à l'accueil de personnes ;

CONSIDERANT qu'ainsi, des élus : Madame PRECETTI, Monsieur ARJONA, Monsieur KALONJI ainsi que Madame MOCATI, chargée de missions relations internationales vont se rendre à Olomouc du 17 au 19 décembre 2022 ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1<sup>er</sup>.- Décide de prendre en charge les frais détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2.- Dit que la dépense sera engagée sur les crédits inscrits au budget 2022.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme  
Le Maire

*[Handwritten signature]*

**ANNEXE A LA DELIBERATION DU 8 DECEMBRE 2022**

**PRISE EN CHARGE DE DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS  
DE JUMELAGE AVEC DES VILLES ETRANGERES**

Ville concernée	Nom et Prénom	Nature de la dépense	Montant TTC
OLOMOUC République Tchèque	PRECETTI Perrine	Billet d'avion (A/R) Paris-Prague	524 euros
OLOMOUC République Tchèque	ARJONA Eric	Billet d'avion (A/R) Paris-Prague	524 euros
OLOMOUC République Tchèque	KALONJI Edouard	Billet d'avion (A/R) Paris-Prague	524 euros
OLOMOUC République Tchèque	MOCATI Claudine	Billet d'avion (A/R) Paris-Prague	524 euros

**TOTAL**

**2096 euros**

*Vu pour être annexé  
à la délibération du  
Conseil Municipal en date du*

08 DEC. 2022

*Le Maire,*

